

Vidéoprotection

Votre tranquillité, notre priorité

La tranquillité des habitants est une priorité concrète de l'action municipale depuis plusieurs années déjà. En atteste le renforcement des effectifs de la Police municipale depuis 2013 et l'amplification des moyens nécessaires à la garantie de la sécurité des biens et des personnes.

2016 : installation des premières caméras

De premières caméras ont été installées sur les parkings situés aux abords de la gare SNCF.

Afin d'étendre progressivement le dispositif, les élus camblysiens ont délibéré et adopté un projet d'implantation de 36 nouvelles caméras de vidéoprotection.

« Le renforcement de la vidéoprotection va de pair avec une présence accrue sur le terrain des agents de la Police municipale de Chambly. » précise Marc Virion, ex maire-adjoint en charge de la sécurité.

2018 : poursuite du déploiement de caméras de vidéoprotection

En octobre 2018, les travaux de déploiement ont pu commencer avec la création d'un centre de contrôle au sein de la Police Municipale puis le déploiement des caméras.

Il s'agit tout autant de sécuriser les entrées de ville, les zones commerciales ou les abords des établissements scolaires et des équipements sportifs, que le centre-ville, les différents parcs urbains, le cimetière communal ou encore les grands équipements publics de Chambly.

2019 : 57 caméras de vidéoprotection opérationnelles sur la commune au premier trimestre

Conformément à ses engagements en faveur de la tranquillité des habitants, la mairie poursuit le déploiement de caméras de vidéo protection au sein de la commune.

Déployées en février et mars au niveau des 8 entrées de ville, aux places Martel Vauquelin et Charles-de-Gaulle, au centre-ville, aux parcs Chantemesse, Camille Desmoulins et Nelson Mandela, au pôle commercial de loisirs Chamblyrama, à la gare, au cimetière, au collège et à la halle des sports Daniel Costantini, au stade du Mesnil Saint-Martin et sur la place Boitiaux dans le quartier Moulin-neuf, les 57 caméras haute définition sont désormais opérationnelles.

2020 : 17 nouvelles caméras dissuasives

Depuis la fin du premier semestre 2020, ce sont au total 74 caméras dissuasives qui ont été installées sur le territoire de la commune. Les premières caméras hautes définitions déployées en 2019 ont déjà démontré toute leur utilité. Plusieurs incivilités ou délits ont déjà été résolus par la gendarmerie grâce aux images enregistrées.

Le saviez-vous ?

Les implantations des caméras respectent strictement la vie privée des camblysiens. Dans le cas où une caméra surplombe une propriété, toutes les parties privées sont automatiquement et parfaitement opacifiées et ne peuvent être filmées.

Les enregistrements sont conservés 30 jours. Ils ne peuvent être consultés que par des agents formés et habilités par la préfecture de l'Oise ainsi que par les gendarmes, sur réquisition du procureur de la République.

Enfin, le dispositif de visionnage est installé dans une pièce sécurisée, munie d'un dispositif anti-intrusion.



rgba(255,255,255,1)